

**TABLEAU - MALADIES GRAVES COUVERTES  
DANS UN CONTRAT D'ASSURANCE MALADIES GRAVES**

**26 maladies ou affections couvertes par le contrat maladies graves**

**Lorsque la prestation complète est versée le contrat prend fin.**

Accident vasculaire cérébral - AVC
Anémie aplasique
Brûlures graves
Cancer
Cécité
Chirurgie de l'aorte
Coma
Crise cardiaque
Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
Démence, y compris la maladie d'Alzheimer
Greffe d'un organe vital
Infection à VIH contractée au travail
Insuffisance rénale
Lésion cérébrale acquise
Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
Maladie du motoneurone
Méningite purulente
Paralysie
Perte de l'usage de la parole
Perte d'autonomie (PDA)
Pertes de membres
Pontage aortocoronarien
Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque
Sclérose en plaques
Surdité
Tumeur cérébrale bénigne

**5 maladies ou affections infantiles donnant droit à une prestation complète**

**Les enfants sont couverts jusqu'à l'âge de 24 ans pour les conditions suivantes.**

Cardiopathie congénitale
Diabète de type 1
Dystrophie musculaire
Fibrose kystique
Paralysie cérébrale

**8 maladies ou affections donnant droit à une prestation partielle**

**15 % du montant de la prestation complète jusqu'à un maximum de 50 000 \$. La prestation partielle versée ne met pas fin au contrat et ne réduit pas le montant de prestation complète.**

Angioplastie coronarienne
Cancer - cancer canalaire in situ du sein
Cancer - cancer de la prostate au stade A (T1a ou T1b)
Cancer - cancer de la thyroïde papillaire ou folliculaire au stade T1
Cancer - leucémie lymphoïde chronique (LLC) au stade Rai 0
Cancer - mélanome malin au stade 1A
Cancer - tumeurs neuroendocrines (carcinoïdes) de degré 1
Cancer - tumeurs stromales gastro-intestinales au stade 1 selon la classification de l'AJCC

\* Les conditions inscrites dans le tableau ne s'appliquent pas à tous les contrats d'assurance maladies graves sur le marché.